



# ***Elaboration de cas types sur la fonction publique de l'Etat – Reconstitution de carrières salariales***

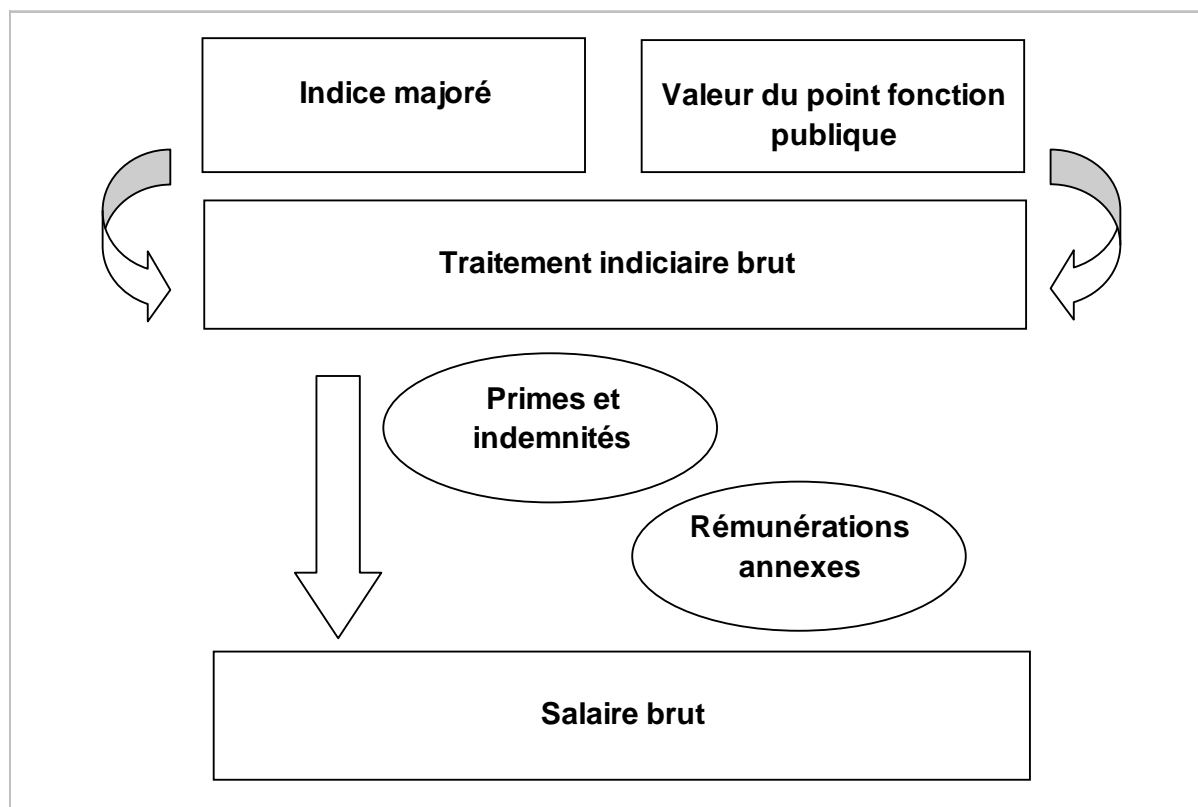
***Christine Gonzalez-Demichel***  
***DGAFP- Département des études et des statistiques***



- I. Présentation des 4 cas types retenus pour la FPE
- II. Approches réglementaires et approches statistiques
- III. Hypothèses d'extrapolation des carrières pour simulation d'une carrière complète



## Indice majoré, traitement brut et salaire brut



Pour en savoir plus : Rapport annuel sur la fonction publique, édition 2012

## Catégories actives / sédentaires

- ❑ **Notion de services actifs liée à l'occupation d'un emploi présentant un « risque particulier » ou des « fatigues exceptionnelles »** (exemple : certains corps de la Police nationale, les surveillants pénitentiaires, etc.)
  
- ❑ **Départ possible dès 57 ans voire 52 ans pour certaines professions (après 17 ans de service en catégorie active)** depuis la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites (contre 55 ans voire 50 ans après 15 ans de service avant la réforme).
  
- ❑ **Des évolutions sont en cours**



## Cas types initialement retenus par le COR

- Cas type 5** : agent sédentaire de catégorie B avec un taux de prime de l'ordre de 25 à 30 %
- Cas type 6** : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime
- Cas type 7** : agent de catégorie A+ à taux de prime élevé
- Cas type 8** : agent actif avec départ possible à 50 ans et 5 années de bonifications du cinquième



# I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

## Définition de la contrepartie empirique des cas types retenus pour reconstitutions des carrières salariales

- ❑ **Source** : Panel Etat 1978-2006, Insee  
(constitué à des fins d'étude par l'Insee à partir du FGE, échantillon au 1/12ème : agents nés en octobre)
- ❑ **Génération 1950** : observée entre 28 et 56 ans
- ❑ Définir les **corps et grades** correspondants aux cas types retenus



## I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

- ❑ **Cas type 5** : agent sédentaire de catégorie B avec un taux de prime de l'ordre de 25 à 30 %
  - Secrétaires administratifs, contrôleurs (du Trésor et des Impôts), greffiers, techniciens supérieurs.
  - Les instituteurs et policiers de catégorie B en sont exclus.
  - Taux de prime : 25 % en moyenne de 50 à 56 ans
  
- ❑ **Cas type 6** : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime
  - Professeurs agrégés et certifiés.
  - Taux de prime : 13 % en moyenne de 50 à 56 ans.



# I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

## ❑ Cas type 7 : agent de catégorie A+

→ Magistrats, commissaires de police, cadres dirigeants d'administration centrale et des services déconcentrés, ingénieurs, administrateurs civils, etc.

→ Taux de prime : 45 % en moyenne de 50 à 56 ans.

## ❑ Cas type 8 : agent **actif** avec départ possible à 50 ans et 5 années de bonifications du cinquième

→ Corps d'encadrement et d'application de la Police nationale

→ Taux de prime : 31 % en moyenne de 40 à 50 ans.





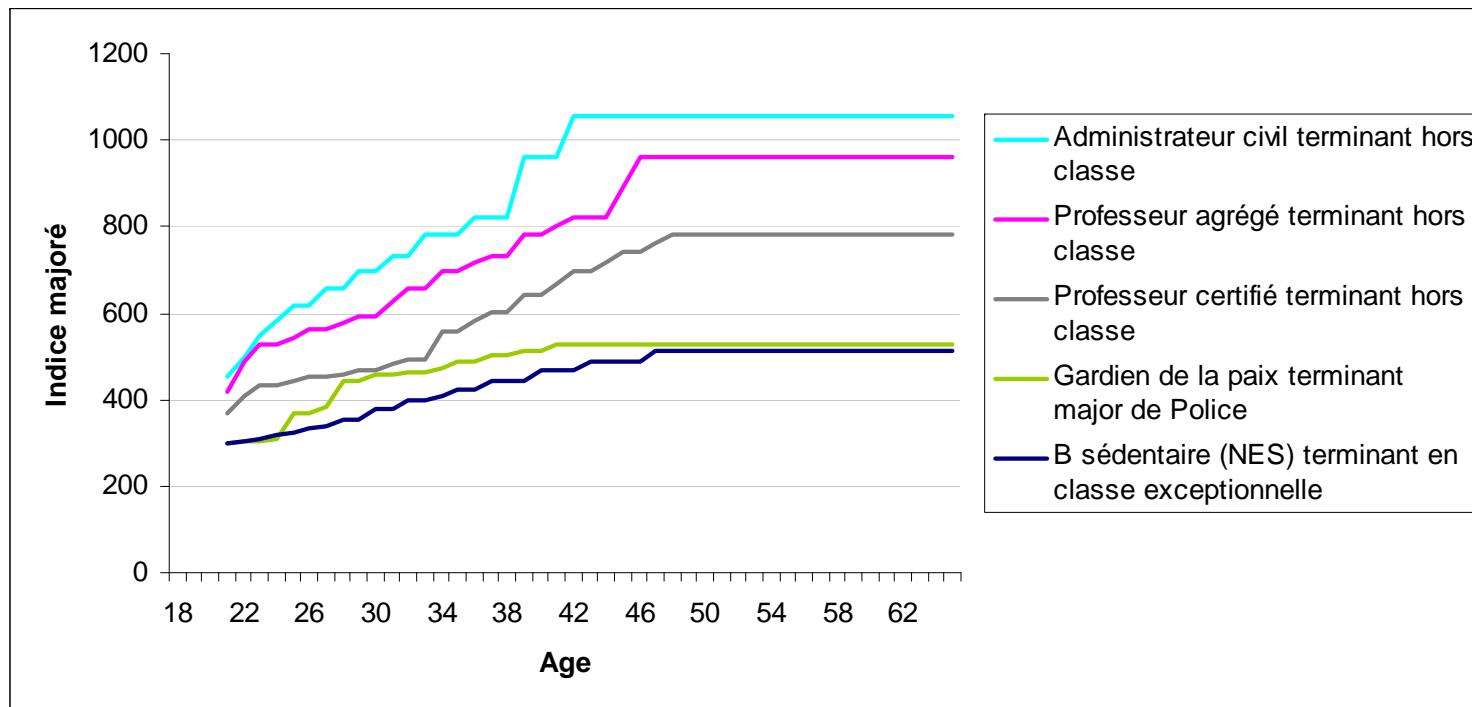
**I. Présentation des 4 cas types retenus pour la FPE**

**II. Approches réglementaires et approches statistiques**

**III. Hypothèses d'extrapolation des carrières pour simulation d'une carrière complète**



### Grilles indiciaires : déroulement d'une carrière dans un seul corps



## II. Approches réglementaires et statistiques

11/27

**Réalité** : déroulement d'une carrière dans plusieurs corps

**Approche statistique** : approcher la réalité avec la génération 1950 du panel

**Source** : Panel Etat 1978-2006, Insee

On observe donc la **génération 1950** entre 28 et 56 ans



## II. Approches réglementaires et statistiques

### Constitution des carrières salariales :

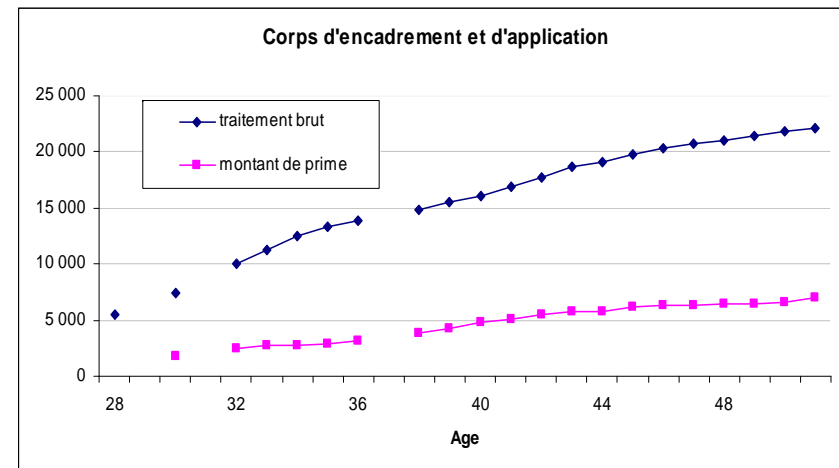
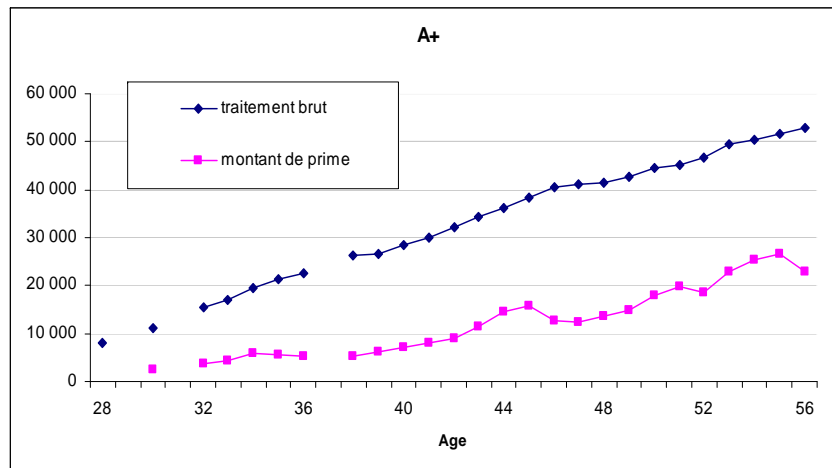
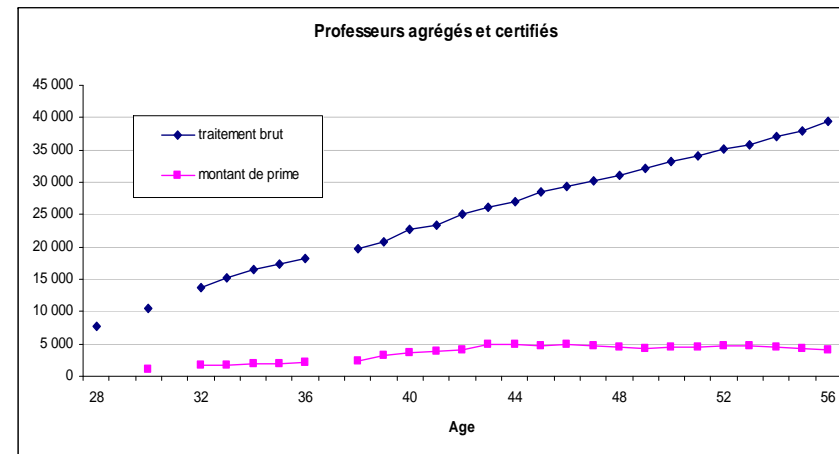
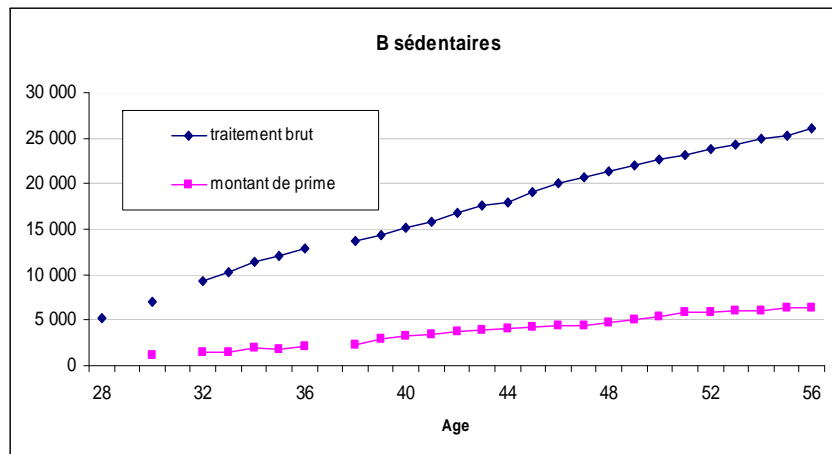
- ❑ **Agents nés en 1950**, identifiés comme **appartenant en fin de carrière** aux 4 cas types (à 56 ans pour les cas types 5, 6 et 7 ; à 50 ans pour le cas type 8)
- ❑ Ils peuvent donc une année donnée, notamment en début de carrière, ne pas être dans le(s) corps des cas types.
- ❑ **Conditions d'âge d'entrée (30 ans au maximum) et de durée de présence dans le panel (20 ans minimum) pour simuler des carrières complètes**
- ❑ Pour chaque cas type, moyenne à chaque âge des salaires bruts, traitements bruts et montants des primes, en euros courants et en équivalent temps plein.



# II. Approches réglementaires et statistiques

## Carrières salariales des 4 cas types – Génération 1950

Montants annuels en euros courants et en équivalents temps plein



**I. Présentation des 4 cas types retenus pour la FPE**

**II. Approches réglementaires et approches statistiques**

**III. Hypothèses d'extrapolation des carrières pour simulation d'une carrière complète**



### Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

#### ❑ Limites du panel pour cet exercice :

→ variable disponible : année d'apparition dans le panel

On détermine donc un **âge d'entrée dans le panel**, non directement assimilable à un âge d'entrée dans la fonction publique pour une carrière dans la fonction publique : le panel inclut probablement des polypensionnés ayant commencé leur carrière dans le privé.



### Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

#### ❑ Limites du panel pour cet exercice :

→ exercice intéressant : l'âge d'entrée dans le cas type

Il permet d'afficher le décalage potentiel entre l'entrée dans la fonction publique et l'entrée dans le(s) corps du cas type.

→ générations exploitables : 1960-1970





## III. Hypothèses d'extrapolation

### Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

#### ☐ Limites du panel pour cet exercice :

→ Ages d'entrée pour les générations 1960-1970

Age d'entrée ...	Corps d'encadrement et d'application de la police nationale	B sédentaires	Profs certifiés et agrégés	A +
... dans le panel	23,8	27,7	25,8	27,0
... dans le cas type	23,8	28,5	26,8	32,7

#### ☐ Confrontation avec d'autres sources

Génération	EEC 2010 - âge de fin d'études	EIC 2005 - âge de première affiliation	EIC 2005 - âge de première cotisation
1962	21,6	26,4	27,0
1966	22,7	25,7	27,6
1970	22,8	24,6	26,5



### III. Hypothèses d'extrapolation

#### Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

Utilisation des données de l'étude du SRE

	<b>Gardien de la paix</b>	<b>B sédentaire</b> (Contrôleur principal des impôts)	<b>Professeur certifié</b>	<b>Professeur agrégé</b>	<b>A +</b> (Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts)
Durée de service	31,0	38,0	37,0	39,0	43,0
Age de départ	52,0	60,0	60,0	63,0	64,0
<b>Age d'entrée</b>	<b>21,0</b>	<b>22,0</b>	<b>23,0</b>	<b>24,0</b>	<b>21,0</b>

Hypothèses retenues

Utilisation des données du SRE ...

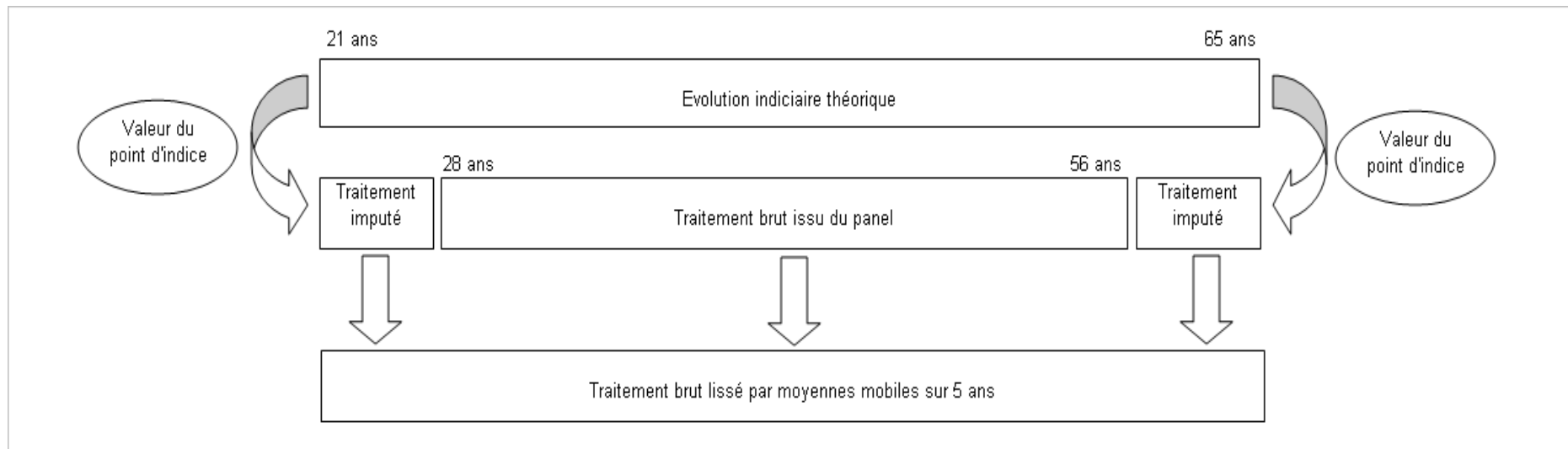
... sauf pour les A+ : on retient un âge d'entrée de 25 ans



# III. Hypothèses d'extrapolation

## Estimation de carrières complètes

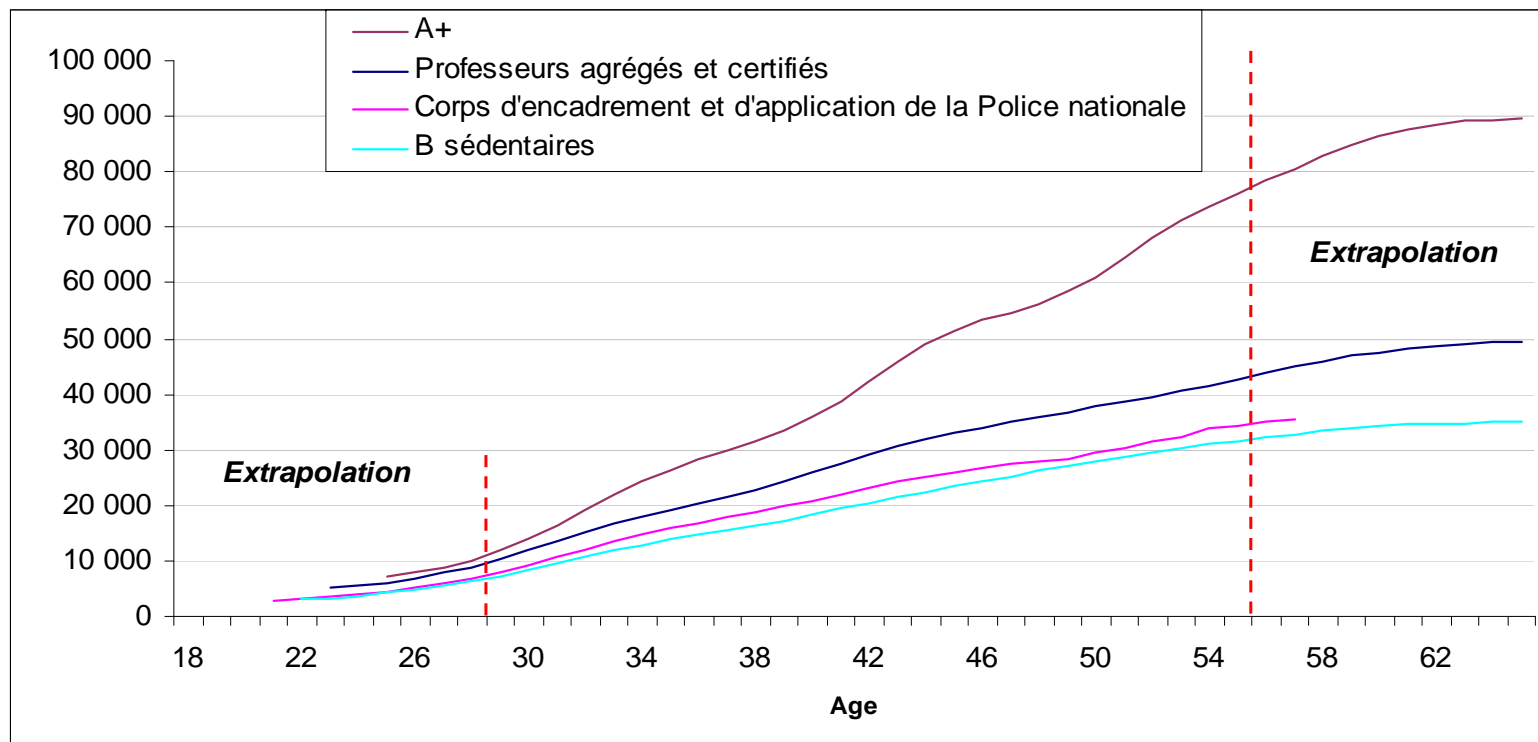
### ❑ Hypothèses de progression du traitement indiciaire



### ❑ Hypothèses de progression du montant des primes

## III. Hypothèses d'extrapolation

### Estimation de carrières complètes : synthèse



Source : Panel Etat 1978-2006, Insee. Traitements Des-DGAFP.

Champ : France métropolitaine, titulaires en emplois principaux nés en 1950 et identifiés comme relevant des 4 cas type en 2006 (2000 pour le corps d'encadrement et d'application de la Police nationale).

Note : Les montants sont des montants annuels, en euros courants et en équivalent temps plein. Les montants de primes comprennent les primes et indemnités y compris heures supplémentaires.



**Merci pour votre attention**

Pour en savoir plus : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)

